

Dossier dérogation hors commune

(Dérogation scolaire pour les enfants domiciliés dans une autre commune que
SAINT MARCEL LES VALENCE)

Année Scolaire : 2018 – 2019

Ecole souhaitée :

Classe demandée :

Partie à compléter par les parents	
Nom, Prénom de l'enfant : _____ Né(e) le : _____	
Nom du responsable légal 1 : _____ Adresse : _____ _____ _____ _____ ☎ Domicile : __/__/__/__ 📞 Portable : __/__/__/__ 📧 Email : _____	Nom du responsable légal 2 : _____ Adresse : _____ _____ _____ _____ ☎ Domicile : __/__/__/__ 📞 Portable : __/__/__/__ 📧 Email : _____
Motif de la demande (joindre impérativement les justificatifs motivant la dérogation) :	
<input type="checkbox"/> Obligations professionnelles (joindre Contrat de travail ou fiche de paie) :	
<input type="checkbox"/> Raisons médicales (préciser) :	
<input type="checkbox"/> Fratrie (cycle primaire) : Nom, prénom, classe du frère ou de la sœur :	
<input type="checkbox"/> Mode de garde (copie du contrat d'assistante maternelle + notification agrément de l'assistante maternelle, ou attestation de garde sur l'honneur du parent proche avec justificatif du domicile)	
<input type="checkbox"/> Continuité de scolarité :	
<input type="checkbox"/> Autres (préciser et joindre un courrier) :	

Partie à compléter par la Mairie du domicile des parents

Je soussigné(e) _____

Mairie de la commune de _____

autorise la scolarisation de l'enfant (nom, prénom)-----
dans une école de SAINT MARCEL LES VALENCE et m'engage à prendre à ma charge le coût élève.

autorise la scolarisation de l'enfant (nom, prénom)-----

Selon l'accord de réciprocité établi entre ma commune et celle de SAINT MARCEL LES VALENCE.

n'autorise pas la scolarisation de l'enfant (nom, prénom) _____

Fait à le

Le Maire

Décision de la commune d'accueil :

SAINT MARCEL LES VALENCE

- Avis favorable avec prise en charge des frais de scolarité
- Avis favorable selon l'accord de « réciprocité » entre la commune de résidence et d'accueil
- Avis favorable sous réserve de la prise en charge des frais de scolarité par la commune de résidence (conformément aux textes suivants : Loi 2005-157 du 23 février 2005, Article 113, JO du 24 février 2005.
Code de l'Education – Articles L212-8 et R2012-21
- Avis défavorable motivé

Le,

Le Maire

Les demandes de dérogation restent une procédure exceptionnelle.
Elles peuvent être accordées si les effectifs de l'école le permettent.